

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 25 FÉVRIER.

On mande de Gœttingue, 21 février :

Le corps académique s'est encore une fois rassemblé pour le choix d'un député. A cette occasion, aux trois dissidents qui avaient assisté à la première réunion sont venus se joindre trois autres dissidents pour que, si l'on faisait un choix, ce choix tombât du moins sur un homme à la hauteur des circonstances. Cette fois Heeren était absent. Après de longues discussions, on a procédé au scrutin. La majorité s'est prononcée pour le célèbre Gausz, beau-père d'Ewald, un des exilés. Celui-ci ayant refusé, un second scrutin a eu pour résultat l'élection du professeur Plank, comme on attend de lui une défense énergique du pacte constitutionnel, il est probable que la permission (apparemment de siéger comme député) ne lui sera pas accordée.

— On écrit de Hanovre, 22 février :

De la manière dont s'y prend le gouvernement, l'opposition dans la 2^e chambre ne pourra être fort importante; les membres les plus influents ont été écartés. Le gouvernement part de ce principe que tous ceux qui se sont déclarés à l'avance d'une manière authentique contre la patente de 1819 et en faveur de la constitution de 1833 ne peuvent faire partie de la chambre; d'un autre côté, tous les employés de l'ordre judiciaire, les professeurs, etc., dont on connaît déjà d'avance l'attachement à la constitution de 1833, n'obtiendront pas la permission de s'absenter de leurs postes.

— On écrit de Vienne, 19 février :

C'est le prince Adolphe Schwarzenberg qui a été désigné par l'empereur comme ambassadeur extraordinaire pour assister au couronnement de la reine Victoire d'Angleterre.

— Une correspondance de Constantinople publiée par la *Gazette de Leipzig* prétend que le sultan Mahmoud serait disposé à se mettre à la tête des chrétiens de l'empire, et à intimider à ses sujets l'ordre de se fonder avec eux sous peine d'extermination.

Voici ce que dit ce journal de ce fait qui paraît avoir besoin de confirmation: Les efforts que fait le sultan pour captiver la bienveillance des peuples chrétiens, et la condescendance des hauts dignitaires pour le clergé grec et catholique donneraient quelque fondement à cette supposition. On dit même que, si dans l'empire il n'y avait que deux peuples, séparés par leurs mœurs et leur religion, il aurait déjà accompli son projet; mais que ce qui l'en a empêché jusqu'à présent, c'est que la population chrétienne se divise en une infinité de sectes opposées.

La bonne intelligence qui règne entre la Porte et le prince Milosch, a été considérée comme une indice de cette disposition de S. H. Mahmoud céderait volontiers au prince la Bosnie, s'il pouvait obtenir un appui contre les chefs albanais dont les musulmans de Bosnie entretiennent l'esprit de révolte; mais sans doute la population musulmane ne céderait qu'au prix de grands sacrifices.

FRANCE. — PARIS, LE 27 FÉVRIER.

On annonce que M. Laffite, qui vient d'être nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Guin, doit exposer lui-même à la chambre un pro-

FEUILLETON.

LE PLANTEUR. (SUITE ET FIN.)

La première douleur de Jenny fut affreuse; bien qu'elle s'attendit depuis longtemps à ce moment fatal, elle se trouva sans force pour le supporter. On peut prévoir la perte d'un père, et s'y croire résigné; mais lorsqu'il manque, on découvre que cette résignation n'était qu'une espérance déguisée. Puis, tant que nous voyons l'être aimé, nous devenons mal ce que c'est que mourir; on ne comprend la mort que par l'absence.

Miss Makensie l'éprouva vivement; tant qu'elle put voir, même le cadavre de son père, son désespoir eut une certaine mesure, et elle conserva, au milieu de tous ses déchirements, une sorte de doute consolateur; mais une fois le cercueil emporté et la maison redevenue silencieuse, une conviction écrasante s'empara de son âme; elle sentit comme un vide immense dans sa vie, et comprit enfin clairement qu'elle était orpheline.

Le cri qui s'échappa de son cœur à cette pensée, fut autant d'épouvante que de douleur. Les menaces de Jackson, un instant oubliées, lui revinrent alors à la mémoire. Elle regarda autour d'elle, et, se voyant seule, sans amis, sans parents, sans protecteurs; elle sentit l'espoir s'abîmer sous ses pieds comme une barque submergée.

La vue de son oncle, qui arriva le soir même, l'arracha heureusement à ce délire d'épouvante. Williams Makensie, qu'elle n'avait jamais vu auparavant, était un véritable descendant de Penn: grave avec les hommes, doux avec les femmes et les enfants, il avait toujours vécu, sans révolte, sous le double joug de la loi de l'évangile. Bien que le feu des passions n'enflammât jamais ni son regard ni sa voix, il y avait de la tendresse dans son œil serena, et son accent devait rappeler celui du Christ sur la montagne. Après avoir embrassé Jenny, il l'assit sur ses genoux et la laissa pleurer quelque temps contre son épaule; puis, relevant le front de la jeune fille avec une sollicitude paternelle:

— Assez, lui dit-il, Dieu permet les larmes, mais il aime le courage. Ne vous croyez point orpheline parce que mon frère n'est plus; vous

jet de conversion qui concilierait à la fois les intérêts des rentiers et ceux des contribuables. (Courrier.)

— Nous avions raison de présenter comme très douteuse la nouvelle qu'un monument funéraire allait être élevé dans la plaine de Waterloo en l'honneur des français morts sur ce champ de bataille. Aujourd'hui nous acquérons la certitude que cette nouvelle est inexacte. Avant d'élever ce monument, il faudrait d'ailleurs, que le *Lion des alliés* fut d'abord abattu. (Corresp.)

— Quelques correspondances particulières parlent d'une tentative d'empoisonnement dont l'empereur de Russie aurait failli être victime. Il en serait résulté une indisposition qui le force à prendre les eaux de Toplitz.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 28.

La réponse des primes qui a eu lieu aujourd'hui n'a pas produit un grand effet sur les cours de la rente. La liquidation, à ce qu'il paraît, était à peu près faite d'avance, car les affaires n'ont pas eu beaucoup d'activité; il y avait en général plus d'offres que de demandes et il en est résulté une légère dépression sur les cours du 5 p. c. et du 3 p. c.

Les actions de la Banque de France sont restées à 2655. On a fait des 4 canaux à 1245. La rente de Naples a peu varié, le cours était 99 10. L'emprunt du Piémont s'est coté 1070. Les actions de la Banque de Belgique étaient fermes à 4520. Les lots d'Autriche se sont faits à 302 50. Il y a eu beaucoup d'affaires sur les valeurs industrielles. Les actions de la caisse Laffite sont très recherchées. Celles de 5,000 sont restées demandées à 5,310, et celles de 4,000 à 4,400 fr. Les actions des mines d'asphalte de Seyssel ont au contraire fléchi à 5,600. Les charbonnages de Bray, Maurage et Bousoit sont montés de 812 50 à 815.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La Charte de 1830 publie la dépêche télégraphique suivante: « Bayonne, le 26 février.

« Le 19, le général Finter a défait entièrement les troupes de Jara à Gckenes, et lui a pris 1600 hommes et tué 200. »

— Nous lisons dans le *Mémorial Bordelais* du 25 de ce mois :

A Madrid, on est bien convaincu, et cela parmi les personnes les mieux informées, que MM. d'Ofalia, de Torenno, de Miraflores et de Frias, et même, dit-on, M. le général Cordova, tous d'accord avec la reine et la majorité des deux chambres des cortès, s'occupent d'un arrangement financier qui serait sur le point d'éclorre, pour liquider, avec la protection des hautes banques de Paris, Londres et Amsterdam, toute la dette espagnole actuellement abandonnée, et sans jour d'arrérages depuis l'époque déplorable du ministère Mendizabal. La banque de Saint Ferdinand de Madrid, semble, dit-on, devoir jouer dans cette affaire le principal rôle.

Il paraît qu'il est question d'un emprunt de 200 millions de francs, qui seraient hypothéqués spécialement sur les revenus de l'île de Cuba, et qui seraient appliqués exclusivement au département de la guerre. La dette active, aujourd'hui en circulation, serait consolidée pour le tiers, et les deux autres tiers seraient reconnus en certificats, sans intérêt, au capital de 10,000 réaux chacun (2,500 fr.), mais qui seraient exclusivement admissibles pour acheter les terres incultes d'Espagne (*Saldios y Mondés*).

La dette passive serait consolidée pour un dixième seulement, ainsi que les différés et les intérêts échus et non payés.

serez ma fille désormais, et je vous chérirai comme on chérit son dernier enfant.

Cependant la mort de M. Makensie avait bientôt été connue dans l'Alabama, et avait donné l'éveil à ses créanciers. On les vit arriver de Montgomery et d'ailleurs, apportant leurs réglemens de compte. M. Jackson se présenta à son tour avec les titres de ses énormes créances. Comme les affaires de M. Makensie étaient fort en désordre, son frère et le planteur de la *Blanche Couronne* furent priés de dresser un inventaire exact de la succession. Tous deux se partagèrent le travail: Jackson se chargea d'examiner les livres et les papiers du mort; Williams de dresser un état des terres et des récoltes.

Miss Makensie était loin de soupçonner que cet inventaire préparait sa perte.

Le travail de l'oncle Williams et de Jackson, relativement à la succession de M. Mackensie, dura une semaine entière, pendant laquelle Jenny s'abstint de sortir, afin d'éviter la rencontre du planteur. Cependant, ces jours de retraite, afin d'exalter son désespoir, le calmèrent. Les distractions qui nous sont apportées par les autres peuvent nous étourdir; mais dès qu'elles nous manquent, l'angoisse revient, aussi nouvelle et aussi poignante. Dans la solitude, au contraire, on voit la douleur face à face, on la manie, on s'y habitue: elle n'a plus bientôt à nos yeux rien de nouveau, et l'on s'en console, non pour l'avoir fuie, mais pour l'avoir épuisée. Jenny, d'ailleurs, éprouvait quelque joie à penser qu'elle quitterait, dans peu de temps, un lieu où tout lui rappelait de tristes souvenirs et de perpétuelles terreurs.

Enfin l'inventaire se termina, et tous ceux qui avaient des droits à faire valoir sur la succession furent convoqués pour entendre le rapport de Williams et de Jackson.

Une réunion de créanciers chez leur débiteur est toujours un spectacle curieux; c'est là que la cupidité et l'égoïsme se montrent dans leur splendeur. Il faut voir tous ces hommes se regarder et s'observer avec un mécontentement soupçonneux; il faut les entendre s'interroger précautionnellement et se mentir sans rougir! Les yeux se promènent partout; on inventorie ce qu'on aperçoit; on touche le marbre des cheminées, la soie des rideaux; on cherche sur le piano le nom du facteur; on estime, on soupèse chaque chose, et l'on marque d'avance le morceau que l'on tient à emporter de cette curée.

Les neuf autres dixièmes de ces valeurs feraient aussi partie de la catégorie des certificats sans intérêt, pour l'achat de terres, que le gouvernement fera vendre deux fois par an, avec toute publicité et concurrence. En outre, on fera également, et deux fois par an, des loteries de ces certificats sans intérêt, dont le quart de bénéfice en faveur de l'état serait immédiatement amorti, suivant le mode adopté sous le ministère de M. Garay, à l'égard des valés royaux.

Quant à la dette intérieure, l'on suivrait à peu près les mêmes bases après quoi, l'on reprendrait, pour ce qui est le tiers définitivement consolidé, le paiement des intérêts par semestre, comme par le passé.

M. Torenno voudrait que le gouvernement portugais s'occupât en même temps de liquider et consolider sa dette, car le discrédit de la dette des gouvernements constitutionnels de la Péninsule lui semble solidaire, si l'un ou l'autre laisse en souffrance ses obligations.

Il est à croire que cet arrangement financier sera le prélude d'autres démarches protectrices tendant à la pacification de cette partie méridionale de l'Europe, et nous croyons que les difficultés imprudemment soulevées à l'égard de la question de l'argent vivif s'appaplaniront sous peu comme garant de la bonne foi et de la loyauté qui préside aujourd'hui aux actes du gouvernement de S. M. C.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 25 février.

Plusieurs lettres de Bilbao, du 19 et du 21, assurent que le 16 le général Latre a surpris et entièrement détruit deux bataillons carlistes. On ajoute qu'un certain nombre d'officiers sans troupes et deux membres de la députation carliste de Biscaye ont été pris dans cette rencontre.

On dit qu'Espartero a maintenant l'intention de reprendre Penacerrada, position importante de la Rioja Alavaise, prise par les carlistes il y a quelques mois.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} FÉVRIER.

La chambre des représentants a repris aujourd'hui le cours de ses travaux et a continué la discussion du projet de loi sur le jury. Elle a adopté plusieurs dispositions additionnelles, relatives aux jurés supplémentaires et à la faculté de renvoyer une cause d'une série à une autre lorsque l'accusé le demande.

Un nouvel amendement, relatif au cens, a été déposé par M. le ministre de la justice. Il a pour but de faire une distinction entre les chefs lieux d'une province et les autres villes. Ainsi, pour les provinces d'Anvers, du Brabant et de la Flandre orientale, le cens des chefs lieux serait de 250 fr., et celui des autres villes de 170 fr. Pour la Flandre occidentale, Liège et le Hainaut, le cens des chefs lieux serait de 200 fr. et celui des autres villes de 170 fr. Dans la province de Hainaut, deux villes sont du même rang, ce sont Mons et Tournay. Pour la province de Namur, le cens du chef-lieu est de 140 fr. et celui des autres villes de 120. Enfin, dans le Luxembourg, le cens serait, sans exception de villes, fixé à 120 fr., et dans le Limbourg à 110 fr.

Le ministre a également déposé une autre disposition tendante à donner à une autorité quelconque, soit la députation

des créanciers de M. Mackensie avaient déjà fait cet examen en détail, lorsque Jackson et Williams entrèrent. Celui-ci était triste, mais dans les yeux de l'autre brillait une joie sauvage. Tous deux s'assirent en face de l'assemblée, et Williams commença à lire l'inventaire qu'il avait dressé.

Les terres, l'habitation, les récoltes, les esclaves, y étaient énumérés avec une exactitude scrupuleuse; le tout montait à la somme de vingt mille dollars.

— Vingt mille dollars seulement! s'écrièrent plusieurs créanciers.

— Attendez, interrompirent quelques autres, M. Jackson a peut-être découvert des valeurs dans les papiers de M. Mackensie.

— Aucune, Messieurs.

Ce fut alors une rumeur générale, et les récriminations contre le défunt éclatèrent.

— Je l'avais toujours prévu, dit un gros Hollandais, enrichi dans le commerce des nègres; c'est un correspondant de la société de colonisation, un abolitioniste déguisé.

— Il a voté contre Trelitt, ajouta un entrepreneur d'élections.

— Un homme sans religion, qui faisait de la musique le dimanche répéta un quaker scandalisé.

Et les cris de réprobation allaient croissant.

— Ainsi nous perdrons un tiers au moins.

— Vous ne perdez rien, messieurs, dit Jackson; l'inventaire de M. Williams Makensie ne comprend pas toutes les propriétés de son frère, et il en a oublié une des plus importantes.

— Laquelle?

— Sa fille.

Il y eut un murmure d'étonnement et tout le monde se regarda.

— Je ne vous comprends pas, dit Williams.

— Je vais me faire comprendre, monsieur. Ces pièces, trouvées parmi les papiers de M. Makensie prouvent que la femme qu'il épousa au Louisiana il y a vingt ans, était de race esclave; or, les enfants devant suivre, d'après nos lois, la condition de leur mère, miss Jenny, fille d'une esclave, est esclave elle-même et appartient comme telle à la succession de M. Mackensie.

— C'est impossible! s'écria Williams, où sont ces papiers, monsieur?

permanente des conseils provinciaux, le soin de former une liste de jurés, parmi lesquels on tirerait au sort ceux qui seraient appelés à statuer sur une affaire.

Ces deux dispositions ont été renvoyées à l'examen de la section centrale.

M. Verhaegen avait demandé qu'on renvoyât également à la section centrale l'amendement qu'il a déposé conjointement avec MM. Angillis, de Poydt, Gendebien et Lecreps, tendant à exclure du jury, en matière de délits de presse ou politiques, les fonctionnaires amovibles, et les jurés qui ne sauraient pas lire.

Cette proposition de renvoi a été repoussée par 31 voix contre 28. La chambre s'est séparée sans se prononcer sur le fond de l'amendement.

Demain la chambre ne se réunira qu'à deux heures et s'occupera des pétitions.

Lloyd bruxellois (trois heures). — Peu de transactions, cours bien tenus et dispositions à entamer de nouvelles opérations en valeurs nationales pour le courant du mois, tel est le résumé de la bourse du jour. Fonds de l'état 5 p. c. 102 A, 4 p. c. 93 3/4 P. Société Générale titres en nom fl. 823 P. certificats au porteur émission de Paris 1740. Société de Mutualité ex dividende 1452 50 (145 1/4) A. 1155 (115 1/2) P. Société Civile demandée 1465 170 (146 1/2 1/4) A. Banque de Belgique 1470 (147) Actions Réunies 1050 (105) Canal de la Sambre à l'Oise 692 50 109 (111) A. Levant du Flénu 1800 (180) Horna et Wasme 1530 (153) P. Sarcelongchamps 1550 (155) A. Société Nationale 1230 (123) Raffinerie Nationale 1250 (125) Levant du Flénu 00. Bray et Morage 424 (620) P. Asphalte de Seyssel actions belges 1820 (182).

L'avis suivant a été affiché. Les membres composant la chambre syndicale ont l'honneur d'informer le public qu'en séance de ce jour il a été décidé qu'à partir du 1er mars prochain, les actions de la Société des Capitalistes Réunies dans un but de Mutualité industrielle seront cotées dividende détaché.

L'actif espagnol toujours dans le délaisement coté 18 P. Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 18 1/16 18 A au comptant et jusqu'à 5.

LIÈGE, LE 2 MARS.

Nous avons cru devoir signaler et combattre l'opinion d'un honorable représentant sur l'institution du jury, en démontrant combien il y avait d'exagération dans la critique amère qu'il en avait faite. Toutefois ce n'est pas la seule chose que nous ayons à relever dans ces débats si animés.

Le projet de loi contenait, à l'art. 13 adopté par la chambre, une disposition fort sage, et qu'on doit considérer comme une importante modification au système du code pénal. Cette disposition a pour objet d'enlever au jury, et de confier aux tribunaux correctionnels, la connaissance de certains crimes importants. La peine de la réclusion, lorsque ce fait présente des circonstances atténuantes. On ne s'attendait pas à voir combattre cette partie du projet de loi; outre que l'humanité la recommandait favorablement à la chambre, un peu d'expérience des affaires criminelles devrait faire considérer comme tout à fait nécessaire: car, il ne faut pas se faire illusion, lorsque le jury acquitte un coupable, ce n'est pas toujours parce qu'il se trompe, sur la qualité des preuves, mais bien souvent parce qu'il fait usage de son omnipotence, parce qu'il croit, que le fait imputé à l'homme présent à la barre, n'a mérité qu'une légère punition, et que la détention provisoire qu'il a subie, a suffisamment expié ses torts envers la société. Cette manière de procéder, toute contraire à la loi et au serment que prête le juré avant d'entrer en fonctions, mais à laquelle dans certains cas, l'humanité sert d'excuse, est un des plus grands griefs qu'on puisse reprocher au jury; la disposition dont nous parlons avait pour conséquence naturelle de faire disparaître une cause d'acquiescement scandaleux en rendant la connaissance de ces faits peu importants en eux-mêmes à des magistrats sévères, et judicieux observateurs de la loi. A ce titre elle semblait ne pas devoir rencontrer d'adversaires au sein de la chambre, et pourtant il s'en est présenté. Il ne faut pas trop s'étonner de cette singularité, les opinions les plus absurdes ne trouvent-elles pas des défenseurs! Mais ce qui à bon droit excite la surprise, c'est de voir la proposition combattue par un de ceux qui ont attaqué le jury avec le plus de vivacité, n'est-ce pas là faire preuve d'une grande inconséquence? car s'il est vrai que rien n'est plus contraire que l'institution du jury à une bonne administration de la justice, ne fallait-il pas saisir avec empressement l'occasion de restreindre ses attributions? Cela semblait logique, mais le dé-

— Les voici. Le vieux colon fut prié de les lire à haute voix. Il résultait de ces pièces que des démarches avaient été faites par M. Makensie pour l'affranchissement de la mère de Jenny, mais qu'elles avaient été interrompues, d'abord par la faillite qui l'avait forcé de quitter la Louisiane, puis par la mort de sa femme. Les preuves étaient du reste trop claires pour permettre le plus léger doute. Williams demeura un instant immobile après cette lecture. — Monsieur est-il convaincu? demanda Jackson ironiquement. Le vieillard, accablé, garda le silence. — M. Williams Makensie comprend maintenant, j'espère, que sa nièce est une valeur qu'il doit ajouter à l'inventaire. — Ecoutez-moi, dit celui-ci en se levant, je n'ai rien à dire contre votre loi infâme; c'est la loi!... seulement, je demande à racheter la fille de mon frère. Je suis pauvre et j'ai six enfants; mais à défaut d'autre héritage, ceux-là sont sûrs de la liberté. Je payerai pour miss Makensie le prix de l'esclave le plus robuste de l'Alabama; vous trouverez peut-être que c'est acheter assez cher un enfant sans force, inhabile à tous les travaux. — Miss Jenny est belle, observa un créancier, et l'on trouve toujours de l'occupation pour une jolie femme. — Horreur, s'écria Williams. — On voit que vous ne connaissez point l'article, massa, dit en riant le hollandais; du reste, on n'a l'habitude de vendre ni d'acheter en cachant la marchandise: on est la quarteronne, qu'on l'estime en conséquence? — C'est juste, répéta-t-on de toutes parts, il faut la voir: faites venir la jeune fille. M. Makensie essaya vainement des objections, on ne l'écouta point; il comprit que la résistance serait inutile, et, craignant que quelqu'autre n'allât chercher Jenny, il sortit pour l'avertir lui-même. Il la trouva occupée à arroser des fleurs; en apercevant son oncle elle sourit d'abord; mais presque aussitôt, elle remarqua sa pâleur. — Qu'avez-vous, demanda-t-elle, effrayé. Williams n'avait ni le temps ni la présence d'esprit nécessaire pour adoucir la nouvelle qu'il venait lui apporter. Il la lui annonça donc brusquement et sans préparations. Miss Makensie fut comme frappée de foudre,

puté de Hasselt n'a pas partagé cette opinion; il a cru que quelque mauvaise que fût l'institution du jury, il ne fallait néanmoins lui ravir la connaissance d'aucun des faits pour lesquels le code pénal de 1810 consacrait sa compétence. On cherche en vain le motif d'une semblable manière de voir, et l'on est obligé de se demander, si le représentant dont nous parlons, n'a pas craint, en sa qualité de magistrat, de voir augmenter le nombre des affaires déferées aux tribunaux correctionnels.

A la dernière session des assises d'Arion, un homme, accusé de parricide, comparut devant la cour, et fut condamné à la peine mort. Pendant les débats, auxquels assistèrent la mère et un frère de l'accusé, différents témoins révélèrent des circonstances, ignorées jusqu'alors, qui inculpaient gravement les deux étrangers spectateurs de ce terrible drame. A mesure que l'instruction se déroulait, les charges devinrent de plus en plus fortes, et, séance tenante, le procureur du roi fit arrêter la mère et le frère qui furent immédiatement incarcérés. Une nouvelle information s'en suivit et confirma tous les soupçons de complicité qui s'étaient élevés. Renvoyés par la chambre des mises en accusation de Liège, devant la cour d'assises d'Arion, la mère et son second fils seront jugés, à la prochaine session, comme accusés d'avoir participé, l'une au meurtre de son mari, l'autre à l'homicide de son père.

Le roi de Hanovre vient d'ouvrir l'assemblée des états, par un discours de quelques lignes, dont l'impudente hypocrisie soulève le cœur d'indignation et de dégoût. Il ne veut régner, l'auguste monarque, que par les lois, et il a le despotisme en horreur. Et le lendemain de son avènement au trône, il déchira la constitution du pays, et en jeta les lambeaux à la face de son peuple. Il ne veut régner que par les lois, et la veille même du jour où il prononça ces paroles, il avait cassé l'élection d'un député, élu conformément aux nouvelles ordonnances, parce que les électeurs, après le scrutin, avaient rédigé et envoyé à S. M. une protestation contre l'abolition de la loi fondamentale de 1833. Il a ajouté, le grand roi, qu'il aurait toujours égard aux vœux de son peuple, et il notifie formellement à son peuple, que la constitution dont on demande le rétablissement, est et demeure consignée au profit de l'autorité royale. Et, par un ordre émané de sa bouche, les hommes les plus populaires et les plus éclairés sont exilés loin de leur pays, pour avoir respecté la religion du serment!

Les opérations désastreuses de la Société des Assurances maritimes, fondée sous la direction de M. Morel, fournissent au Courrier Belge le texte de quelques observations sur l'inutilité et l'inefficacité de l'intervention du gouvernement dans la constitution des sociétés anonymes. Le Courrier aurait pu ajouter encore, à la déconfiture de cette compagnie, celle de la société établie par M. Oher, pour la fabrication des soieries, sans que ses conclusions en eussent été plus justes. De ce que le gouvernement a accordé son autorisation à deux sociétés qui ont fait faillite, il ne résulte nullement que la garantie de l'intervention soit illusoire. Si un bon principe est mal appliqué, la faute en est à celui qui a commis l'erreur, qui s'est trompé en fait, et non au législateur qui a établi le principe. Un tribunal rend un jugement erroné qui enlève à un honorable père de famille une partie de sa fortune, ou inflige une peine imméritée à un citoyen que l'opinion publique proclamait innocent. Prétendrait-on, à cause de cela, que les garanties de la justice sont illusoire, et qu'il faut supprimer les tribunaux? Ce serait absurde. Or, le gouvernement n'est pas plus infailible que toute autre administration, et de quelque manière qu'il soit organisé, il commettra toujours des fautes, et sera toujours sujet à des erreurs. Mais il faut voir si le bon l'emporte sur le mauvais. Quand à côté de deux sociétés anonymes qui coulent, il y en a quarante ou cinquante qui prospèrent, après avoir obtenu l'autorisation requise, il faut bien reconnaître qu'en règle générale cette autorisation n'est nullement nuisible, et qu'elle n'est pas un obstacle au développement du commerce et de l'industrie.

— On écrit de La Haye: Une résolution de S. Exc. le ministre des finances du 2 de ce mois, concernant les mesures à prendre pour em-

pêcher la circulation des pièces de 2 centimes belges et d'autres monnaies étrangères, a été communiquée ces jours-ci, par les gouverneurs des provinces de Zélande, de Gueldre et du Brabant Septentrional, aux administrations communales et autres. Cette résolution défend aux bureaux des postes d'admettre ces monnaies.

— Un habile horticulteur, après avoir vainement essayé plusieurs moyens pour détruire les chenilles, y a enfin réussi en saupoudrant les arbres de chaux réduite en poudre. Les chenilles abandonnèrent à l'instant les arbres, qui bientôt furent couverts de verdure et produisirent des fruits abondants.

CHEMINS DE FER PROJÉTÉS EN FRANCE.

Nous extrayons ce qui suit de l'exposé des motifs du système de chemins de fer, présenté à la chambre des députés de France, par M. le ministre des travaux publics:

Sur les chemins de fer, les transports s'effectueraient généralement par des machines locomotives. La dépense, indépendamment du péage qui représente l'intérêt et l'amortissement du capital engagé, mais y compris les frais d'exploitation et d'entretien, peut être évaluée, au maximum, pour une vitesse de quatre lieues à l'heure, bien suffisante assurément pour les marchandises, de 28 à 30 centimes par tonneau et par lieue, c'est-à-dire à un peu plus du tiers du prix du roulage ordinaire, au cinquième de celui du roulage accéléré, et au treizième des frais du transport opéré par la voie des messageries.

Sur les canaux, la dépense du transport sera toujours moins élevée, et cette voie sera évidemment préférée pour les marchandises qui ne réclament pas une grande célérité; mais pour toutes celles qui empruntent aujourd'hui les routes de terre, ou qui ont besoin d'une assez grande vitesse à raison de leur vitesse comparée à leur poids, de quel haut intérêt ne sera pas l'établissement des chemins de fer!

Enfin, sous le rapport politique, les chemins de fer exerceraient aussi une grande influence sur les relations de la France avec les pays qui l'avoisinent: qui peut dire quelle révolution dans les systèmes militaires des pays continentaux, ces communications nouvelles sont appelées à produire un jour, lorsqu'il sera possible de transporter en peu d'instants, d'une extrémité à l'autre du royaume, des armées tout entières, avec le matériel de guerre qui leur est nécessaire? A cet égard, sans doute, l'expérience n'a pas encore prononcé, et nous en sommes réduits à de simples conjectures; mais il est permis toutefois d'envisager les conséquences qui pourraient résulter pour les combinaisons stratégiques et pour la sûreté du pays, d'un mode de locomotion aussi rapide que celui des chemins de fer, qui permettra de porter en quelques heures, des forces nombreuses sur les points qui pourraient être subitement menacés.

On a considéré d'abord que les chemins de fer sont principalement destinés au transport des voyageurs: il importait donc de lier Paris, le siège du gouvernement, avec les grands centres de population.

En second lieu, comme nous l'avons dit, la France est essentiellement destinée à devenir le lieu d'un transit considérable, soit de l'Océan sur la Méditerranée, et réciproquement, soit de l'Océan et de la Méditerranée sur les provinces de l'Allemagne, sur la Suisse et l'Italie. Il était donc nécessaire que les lignes de ces deux grands transits fissent partie du réseau dont la création doit être considérée comme intimement liée avec les plus hautes considérations d'intérêt général.

C'est d'après cette double pensée que nous avons déterminé les lignes suivantes:

- 1. Ligne de Paris à Rouen et au Havre, avec embranchement sur Dieppe, Elbeuf et Louviers; 2. ligne de Paris à la frontière de Belgique, par Lille, d'une part, et par Valenciennes de l'autre, avec embranchement par la vallée de la Somme, sur Abbeville, Bonlogne, Calais et Dunkerque; 3. ligne de Paris à la frontière d'Allemagne, par Nancy et Strasbourg, avec embranchement sur Metz; 4. ligne de Paris vers Lyon et Marseille, avec embranchement sur Grenoble; 5. ligne de Paris à Nantes et à la frontière maritime de l'ouest, par Orléans et Tours; 6. ligne de Paris à la frontière d'Espagne, par Orléans, Bordeaux et Bayonne; 7. ligne centrale de Paris à Toulouse, par Orléans et Bourges; 8. ligne de Bordeaux

— Je donne six mille dollars. Au son de cette voix, Jenny tressaillit, mais ne montra aucune surprise: elle l'attendait. — Sept mille dollars, reprit Williams. — Huit mille. — Neuf mille. — Dix mille. M. Makensie s'arrêta comme effrayé. Il pensa que dix mille dollars formaient plus de moitié de la fortune qu'il devait laisser à ses enfants. Jenny, qui s'aperçut de cette hésitation, lui saisit la main: — C'est assez, mon oncle, balbutia-t-elle, abandonnez-moi. — Monsieur, dit Williams à Jackson, je sais que vous pouvez disposer de plus d'or que moi; mais avez-vous pitié de ma pauvreté? Ceci n'est point une lutte que j'engage contre vous... c'est un devoir que j'accomplis; ne m'enlevez pas cette enfant: c'est la fille de mon frère. Je lui ai promis d'être son père désormais: au nom du Dieu tout-puissant, ne me l'enlevez pas! Le vieillard avait la voix tremblante et des larmes dans les yeux. Il prit la main de Jenny, et, se tournant vers les créanciers. — Je donnerai 12,000 dollars, dit-il. — J'en donnerai 15,000, répliqua Jackson froidement. — Abandonnez-moi! cria Jenny. Mais Williams était pâle de colère et de douleur. — Mon frère redoit 20,000 dollars, s'écria-t-il, eh bien! je m'engage à les payer dans une année. — Je les paye de suite, répondit Jackson, en jetant sur la table les vingt mille dollars en bank-notes. A cette vue, les créanciers se rapprochèrent d'un mouvement commun. — A faire conclure, s'écria le Hollandais: à nous les billets, et à vous la fille. M. Makensie se laissa tomber sur un fauteuil et se couvrit le visage de ses deux mains. — Cela devait être, dit Jenny, avec une sorte de désespoir calme et profond; cela devait être, ô mon oncle! vous n'étiez pas assez riche pour me sauver! Ne vous affligez pas, car je suis résignée; et rappelez-vous ce que vous m'avez dit vous-même: Dieu permet les larmes, mais il aime le courage. Puis, tombant à genoux devant le vieillard et saisissant ses mains:

à Marseille, par Toulouse, avec embranchement sur Tarbes et sur Perpignan; 9. ligne de Marseille à la frontière de l'est, par Lyon, Besançon et Bâle.

Par la ligne de Paris à Rouen et au Havre et les embranchements que cette ligne peut recevoir, les ports qui ont le plus de relations avec la capitale, et qui lui envoient les denrées exotiques nécessaires à sa consommation seront, pour ainsi dire, mis en contact avec Paris. Par cette ligne, le négociant que le mouvement de ses affaires force de séjourner à Paris, pourra, dans l'espace de quelques heures, se rendre soit à Rouen soit au Havre, pour surveiller par lui-même les armemens qu'il expédie dans des contrées lointaines; il pourra étendre ainsi le cercle de ses opérations, et cette extension réagira à son tour sur la prospérité commerciale du royaume.

Une des causes les plus grandes du développement immense du commerce maritime de l'Angleterre repose sur ce fait que la capitale des Royaumes-Unis est un port de mer. Les capitaux qui affluent de toutes parts dans une cité si populeuse, où viennent se confondre les plus grandes existences, prennent leur écoulement naturel dans les opérations maritimes et les expéditions lointaines; la réunion du Havre avec Paris par une voie nouvelle qui effacera en quelque sorte la distance qui sépare ces deux places de commerce produira chez nous des résultats analogues, fera succéder heureusement au jeu fictif des capitaux, des opérations réelles éminemment favorables à la création et à l'échange des produits de notre sol et de notre industrie.

Par la ligne de Paris à Lille et à la frontière de Belgique et par les nombreux rameaux qui s'en détacheront, tout le nord de la France sera complètement desservi. Par cette ligne, les échanges déjà si nombreux entre la France et la Belgique prendront une nouvelle activité; les liens qui unissent ces deux peuples deviendront plus intimes encore, et qui ne comprennent combien cette union et plus nécessaire que jamais, en présence de cette vaste association formée par les divers états au delà du Rhin, dans des vues d'intérêt matériel. Et remarquons aussi, messieurs (et nous ne saurions trop insister sur cette considération puissante), que le chemin de Paris à la frontière belge produira ce double et heureux résultat de doter la France d'une communication importante sur son territoire, et en même temps de l'associer immédiatement au bénéfice de toutes les voies de même nature que la Belgique a déjà ouvertes ou se prépare à ouvrir; elle. A peine notre ligne atteindra-t-elle la frontière, qu'au même moment elle nous transportera à Gand, Bruxelles, Anvers, Liège, Aix-la-Chapelle, Cologne; en confectionnant soixante lieues de chemin de fer, nous nous en approprions en quelque sorte un développement plus que double, entrepris aux frais d'une nation voisine.

Par les embranchements dirigés de la ligne principale sur Amiens, Boulogne, Calais et Dunkerque, une communication sûre et rapide sera ouverte entre ces deux royaumes; tous les jours ils tendent à se multiplier, mais quel n'en sera pas l'accroissement, lorsque Londres et Paris ne seront plus qu'à quelques heures l'un de l'autre. La France d'ailleurs est aujourd'hui le passage le plus ordinaire de nos voisins d'outre-mer, soit qu'ils se dirigent vers la Suisse, soit qu'ils tendent vers l'Italie. Il faut éviter à tout prix que cet avantage nous soit ravi. Le chemin de fer de Paris à Boulogne et à Calais, aura pour effet de nous en conserver la jouissance.

D'autres intérêts d'une plus haute importance encore existent aujourd'hui entre la France et l'Angleterre: en avant de nous, il faut le reconnaître, dans les arts industriels, l'Angleterre avoue notre supériorité dans les productions du goût et des arts libéraux, et pendant que nous allons visiter ses fabriques et ses usines, consultant ses constructeurs de machines, elle vient à son tour visiter nos monuments, fréquenter nos théâtres, nos musées et bibliothèques. L'établissement d'une voie de fer contribuera singulièrement à multiplier ces utiles rapports et ces heureux échanges des produits de l'intelligence; il resserrera les liens qui unissent aujourd'hui la France et l'Angleterre, et affirmera de plus en plus une alliance de laquelle peut dépendre la paix du monde.

Par la ligne de Paris à Strasbourg, l'on complète la grande ligne de transit du Havre vers l'Allemagne et vers la Suisse: on ouvre aux départements de l'Est, une voie rapide vers le centre de la France.

Par la ligne de Paris à Lyon et à Marseille, l'on assure définitivement, au travers de la France, le transit du nord et de l'ouest sur le midi, et du midi sur le nord et sur l'est.

Par la ligne de Paris à Nantes, on ouvre aux produits des provinces de l'ouest un débouché qu'elles réclament avec une impatience bien légitime; on étend le cercle des opérations de la place de Nantes, dont on ne peut se dissimuler la souffrance: on facilite le transport, vers cette ville, des matières premières qui lui permettront de donner à son industrie un développement nouveau.

La ligne de Paris à Bordeaux doit réaliser, pour le commerce de cette dernière ville, des résultats de même nature que ceux que nous venons d'exposer pour la ligne de Paris à Nantes.

Prolongée jusqu'à Bayonne, la ligne de Bordeaux créera au travers des Landes de Gascogne, une communication qui donnera une face nouvelle à cette contrée dont l'état est véritablement voisin de la barbarie. Elle y fera pénétrer les bienfaits de la civilisation, et ajoutera en quelque sorte une nouvelle province à la France.

La ligne de Bordeaux à Marseille formera la ligne de jonction de l'Océan à la Méditerranée. Elle mettra en relation deux de nos grandes places maritimes, Bordeaux et Marseille, et contribuera à rendre à la première de ces villes son ancienne splendeur.

Cette ligne pourra jeter, d'ailleurs, sur Tarbes et sur Perpignan, deux embranchements qui compléteront la communication de la France avec l'Espagne, au grand avantage des deux pays, et qui verseront dans la circulation intérieure, par une pente facile, les richesses que la nature a recelées dans des régions encore inexploitées.

Enfin, la ligne de Marseille à la frontière de l'est forme la voie du transit de la Méditerranée sur l'Allemagne et la Suisse, transit qui est si important de conserver à la France.

Tels sont, messieurs, les éléments et les avantages du grand réseau de chemins de fer qu'il pourrait être utile d'établir en France dans un temps plus ou moins long.

Ce grand réseau offrira encore un développement de onze cents lieues environ, et la dépense n'en peut être évaluée à moins de 1 milliard.

Il serait peu prudent, messieurs, d'engager le pays dans une dépense aussi considérable, s'il fallait tout entreprendre à la fois.

Nous pensons qu'il serait utile d'établir d'abord les chemins de fer:

De Paris en Belgique suivant la direction qui sera commune sur le plus long trajet avec le chemin d'Angleterre et des ports de la Manche; de Paris à Rouen, suivant la ligne qui permettra le prolongement le plus facile sur le Havre et Dieppe; de Paris à Bordeaux par Orléans et Tours; de Lyon à Marseille.

Le développement de ces diverses lignes est de 375 lieues, et la dépense n'excéderait pas 350 millions.

Bureau de police de Lambeth-Street, 23 février.

L'officier de police Lea a fait par aujourd'hui à M. Norton du résultat des recherches qu'il a faites la nuit dernière, aidé de son collègue Schields, au sujet de l'outrage commis sur la personne de miss Aslop.

D'après les renseignements qu'il a recueillis, il n'y a aucun doute que l'individu qui a commis le délit dont la famille Aslop s'est plaint, devait se trouver depuis plus d'un mois dans leur voisinage, car plusieurs femmes, et même des hommes, ont été effrayés par ses apparitions, et que, dans une occasion semblable, il était parvenu à se soustraire aux poursuites de la police. Plusieurs personnes ont déclaré l'avoir aperçu, vêtu d'un manteau à l'espagnole, portant une lanterne allumée: cette fois encore son agilité l'a fait échapper à ceux qui le poursuivaient.

L'officier de police s'est assuré qu'il n'y avait rien d'exagéré dans la déclaration de Miss Aslop au sujet des violences exercées contre elle; car toutes les personnes de la maison ont déposé exactement sur les mêmes faits. La maison qu'habite la famille Aslop étant isolée offrait un endroit favorable aux entreprises nocturnes de ce malfaiteur. On croit aussi qu'il connaissait le nom et les habitudes de M. Aslop et des autres locataires de la maison.

Aux cris de la victime et des autres femmes, cet être sur-

M. Williams Mackenzie recevra tout à l'heure quittance générale pour son frère: il ne reste plus à miss Jenny qu'à suivre son nouveau maître.

— Alors, adieu mon oncle Williams, cria la jeune fille en étendant les bras; adieu Jones, adieu ma mère!... Et courant vers la fenêtre, elle se précipita dans l'Alabama! (1)

E. SOUVREUR. (National.)

LE BEAU BRUN.

Hic, juvenes ornate cajillos!
(Un coiffeur du quartier Latin.)

Nous avons eu des pluies de sauterelles, de cailloux, de papillons et de crapauds. Voici venir maintenant la pluie des beaux bruns; et je veux vous donner, contre cette dernière averse, quelques renseignements qui pourront, au besoin, vous servir de parapluie.

Le beau brun est mammifère, bambouffère, lognonifère et palletotifère; il a de dix neuf à vingt huit ans. Hors sa chevelure, son col, son habit et son chapeau, il tient de l'homme, il a la démarche, la voix et le *ad sidera vultus*. Il est ordinairement sobre et vit de cosmétique.

Le beau brun pleut à Valentino, aux Italiens et au Café de Paris. Il en tombe encore quelques uns chez Musard; mais ça ne vaut pas qu'on en parle.

Inutile de vous dire que le beau brun affectionne le soir. L'éclat du jour lui fait le même effet que la chandelle au vert-luisant. Son coiffeur et son foulard de nuit connaissent seuls sa substance primitive, et s'il supposait seulement que son valet de chambre cherchât à pénétrer son secret, il le jeterait immédiatement à la porte. (NB. Il faut un valet et une porte.)

Il y a deux espèces de beau brun; l'une, qui parle et dit des imper-

(1) Le fond de ce récit est vrai, et nous en avons emprunté l'idée à l'ouvrage si intéressant et si curieux de miss Martineau, qui vient d'être traduit par M. de la Roche. Ce livre sur la société américaine renferme, parmi beaucoup d'autres documents de la plus haute importance, des détails affreux sur l'esclavage des noirs dans les états du Sud.

naturel a pris la fuite, et trois personnes qui se dirigeaient vers la demeure de M. Aslop, ont déclaré avoir rencontré un individu d'une haute stature, enveloppé d'un large manteau, qui leur a dit qu'il allait chercher un officier de police pour se rendre chez M. Aslop; où un événement extraordinaire venait d'avoir lieu. Ces trois personnes ne doutent pas qu'elles aient parlé au fantôme lui-même.

M. Norton, après s'être étonné qu'un pareil individu ait pu si long-temps commettre impunément ses méfaits, a annoncé que des mesures sévères allaient être prises pour mettre un terme à ces apparitions.

BIBLIOGRAPHIE.

AMPUTATIONS dans la contiguïté des membres, par le Dr CH. PHILLIPS, de Liège, avec seize planches représentant les articulations des membres.

Un volume in-8° imprimé sur beau papier; chez RIGA, imprimeur-libraire, à Liège, rue Royale St. Ursule, N° 904.

Un point de la chirurgie encore neuf, malgré les travaux de plusieurs chirurgiens célèbres, c'est celui des amputations dans la contiguïté des membres. Après toutes les observations des maîtres de l'art, il restait un ensemble à composer, et M. le Dr Ch. Phillips vient de le faire.

Cet ouvrage est un fruit de la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur. La libre concurrence en a fécondé le germe. On sait ici que c'est en faisant son cours d'opérations chirurgicales à l'école vétérinaire, à Liège, établissement entièrement libre, que notre jeune auteur s'est mis à même de donner sa propre expérience comme modèle à suivre.

Honneur donc à nos jeunes savants qui, libres dans toutes leurs allures, livrent aux méditations du public les résultats de leurs travaux!

Mais, ce n'est pas seulement pour l'heureuse initiative qu'il prend chez nous, que nous aimons à féliciter M. le docteur Phillips; il est évident que son livre est un bienfait pour l'humanité souffrante. Il faut avoir mesuré les douleurs des patients pour bien apprécier les services rendus par la publicité donnée aux procédés de l'auteur de l'ouvrage dont nous nous occupons.

A ne parler que du pansement, par exemple, il faut avoir examiné le malade soutenant convulsivement le membre, en partie amputé, pendant que le chirurgien, habile d'ailleurs, déroule les longues bandes; il faut avoir considéré les lambeaux tremblants de la plaie qui fume à l'air, et avoir pu comparer à cet état de choses la simplicité de l'appareil, la promptitude d'exécution des procédés mis en usage par le docteur Phillips, pour être convaincu que par la publication de son travail ce jeune chirurgien a bien mérité de la société.

Il est encore une amélioration très importante à puiser dans cet ouvrage; c'est celle qui a pour objet les moyens hémostatiques. L'auteur les discute d'une manière fort intéressante, et non seulement tous les élèves qui désirent s'instruire, mais encore plusieurs de nos vieux praticiens, sauront gré à l'auteur de son importation.

Contrairement à ce qui se pratique quelquefois parmi les savants, l'auteur du *Traité des amputations dans la contiguïté des membres* a voulu ajouter par le charme du style à l'intérêt de son ouvrage. Ce style est généralement correct, rapide, entraînant. Cependant, nous avons retrouvé, dans certains passages les traces des tournures germaniques dont nous concevons aisément qu'un élève de Fohmann ne puisse facilement se déshabiller. Quoiqu'il en soit, vu la clarté, la précision et même certaines descriptions artistement touchées, nous nous sommes remis en mémoire, en l'appréciant de nouveau, cette pensée de Buffon (le style est l'homme).

En somme, considérant que les meilleurs ouvrages sur cette matière laissent beaucoup à désirer, puisque Velpeau lui-même n'arrive péniblement à son articulation que couche par couche, et seulement après avoir examiné anatomiquement les rapports de tous les organes superposés; que Blandin ne s'est occupé que du contact des organes entourant les articulations, sans préciser avec exactitude ni les lignes, ni la direction qu'il faut suivre; nous pensons que l'ouvrage du docteur Ch. Phillips, surtout avec ses belles planches, devient indispensable à tous ceux qui pratiquent, ou qui s'apprennent à pratiquer l'art utile que notre jeune compatriote cultive lui-même avec tant de succès.

Parmi les magasins les mieux fournis de cette ville, on signale celui de M. Levasseur, abondamment pourvu de masques, dominos, de gants, d'objets de nouveautés de toute espèce, que ses nombreuses relations avec Paris, lui permettent de donner à des prix très avantageux. Il fabrique aussi les registres de toute espèce et fait les reliures les plus variées. (VOIR AUX ANNONCES.)

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 2, 5me. représentation du 7me. mois d'abonnement, LE RAPIN, vaudeville en 1 acte. — L'AMBASSADRICE, opéra comique en trois actes.

Dimanche, 4, GRAND BAL PARÉ ET MASQUE.

Incessamment, la reprise de la JUIVE.

Au 4er. jour, au bénéfice de Mad. Josse Ernest, 4re. représentation de HÉLOÏSE et ABEILARD, drame en 5 actes. — La 1re. de LE MANNEQUIN DE BERGAME, opéra comique. Interimède musical.

tinences; l'autre, qui ne parle pas et qui en fait. L'usage seul peut apprendre laquelle des deux espèces est la plus pénitente.

Toutefois, Méfie-toi du beau brun, jeune fille aux tresses blondes et soyeuses, jolie petite perle de ta mère... Méfie-toi, car le beau brun te regarde et il s'est dit tantôt: « Il faut absolument que je fascine ce soir, ou je compromets le corps des beaux bruns.

Méfiez-vous du beau brun, timide et chaste épouse, qui jetez vos regards à l'aventure, parce que votre mari, occupé de quelque spéculation honnête, n'est plus là, près de vous, pour que vous puissiez regarder vous; vous avez fixé son lognon, comme le nord la boussole vous êtes; perdue si l'azur de vos yeux se laisse sillonner par l'éclat de sa noire prunelle; car le beau brun ne s'éveille jamais sans avoir rêvé qu'il est fait pour amonter jusqu'au dernier des devoirs conjugaux.

En vérité, je vous le dis, il n'est pas de tempête, d'ouragan, voir d'avalanche, qui ne soit rosée ou zéphir auprès de la pluie des beaux bruns.

N'allez pas au bal si vous avez le malheur de n'être que châtain foncé; trente beaux bruns sont là qui vous écrasent des cheveux, du geste; vous êtes seul, ou peu s'en faut, de votre couleur, et il vous semble lire dans tous ses regards: « Allez vous faire tendre. » Le beau brun, d'ailleurs, danse à enivrer et valse à étourdir. C'est celui qui ne parle pas.

Le beau brun qui parle méprise la valse et la danse; mais en revanche, il lit l'Estafette ou le Dictionnaire de la Conversation. Trois phrases de prédilection composent son vocabulaire. On y remarque à tour de bras les mots: *paradoxe*, *rationnel* et *utopie*. Et puis, quel sourire de conviction intime? Oh! qu'un homme d'esprit est bête auprès du beau brun qui parle.

Le beau brun est l'inventeur des chutes de cheval.

Vous pourrez le voir dimanche prochain, à minuit moins un quart, affublé d'un déguisement de postillon. Il se dirigera vers un des établissements les plus en renom des orgies carnavalesques où il doit commettre une énorme quantité de farces et compromettre autant de femmes comptaimes qu'il a de cheveux bruns à la tête.

Et alors il ira où va toute chose, où va la feuille de rose, etc., etc. Pauvre beau brun!...

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le payement de toutes les pensions à charge de la caisse de retraite pour le quatrième trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

Au Magasin de Paris.

L. LEVASSEUR, NEG.

Died du Pont d'Ile, n. 776,

MAISON ORBAN ET FILS

tient un grand assortiment de masques et dominos, d'objets de nouveautés tels que gants de peaux, de soie, fil d'Ecosse, coton et floches, bretelles en gomme et autres, cols en satin et crinoline, parfumeries en tout genre, cravaches, fouets, éponges fines et communes.

En outre, le sieur LEVASSEUR confectionne toute espèce de registres à dos élastique et brisé à l'Allemande et à la Française, reliures et cartonnages de toute espèce ainsi que tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

ON DEMANDE un JARDINIER au n. 130, Hors Château.

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN, UNE MAISON DE COMMERCE, faisant le coin des rues de la RÉGENCE et de la CATHÉDRALE.

S'adresser chez Mme. Veuve CHARLES née DENEUMOU-LIN, Place St. Denis.

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avanta geusement connue depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.

TRÉSOR DE LA POITRINE

PATE PECTORALE de Mou de Veau DE DÉGÉNÉTAIS, PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, n° 327 A PARIS.

BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par une ordonnance royale du 23 avril 1835 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enroue-mens et toutes affections de poitrine.

Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Elie, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharma-cien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fonsou, pharmacien.

LIBRAIRIE ANCIENNE

M. L. et A. POLAIN, FRÈRES, RUE ST. GANGLUPHE, n. 658.

EN VENTE :

LES SIX CENTS FRANCHIMONTOIS,

DRAME HISTORIQUE EN 4 ACTES,

PAR THYS.

1 volume 8°. Prix 1 franc.

AVIS ESSENTIEL.

La Pate pectorale de REGNAULD aîné, PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45,

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de ce Pectoral ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prevenons le public que la vraie PATE de REGNAULD AÎNÉ ne se délivre que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD aîné, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD aîné et le seul propriétaire de la Pâte qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique : A HERVE, chez M. Aug. GAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; sise à LIÈGE, chez M. FROIDBISE, pharmacien, rue Pont d'Ile, 83r; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY 294.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES MINES

PLOMB, CALAMINE, ALUN

ET TOUS AUTRES MINÉRAIS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES,

GISANTS SOUS LE BOIS ST. REMACLE, D'UNE CONTENANCE

CINQUANTE-UN HECTARES QUATORZE ARES DEUX CENTIARES.

Horion-Hozémont.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1er. janvier 1838, sous le n. 1666 du répertoire particulier, la dame Marie Agnès Charlotte de Sren, veuve en premières noces de M. Albert de Grady de la Neuville, tant en nom propre que comme tutrice légale de 1° Charles Michel Albert Hyppolite, 2° Albertine Marie Anne Fulvie, 3° Henri Joseph Victor, 4° Albert Paul, et 5° Charlotte Virginie de Grady ses enfans mineurs du 1er. lit, et en outre comme se portant fort de Michel Louis Emile de Grady, son fils majeur, et Albert de Grady de Croenendael, son mari en secondes noces, en qualité de costuteur desdits enfans mineurs, tous domiciliés en la commune de Neuville sur Meuse, ont demandé la concession des mines de plomb, calamine, alun et tous autres minerais généralement quelconques, gisants sous le bois St. Remacle d'une contenance de cinquante-un hectares quatorze ares deux centiars dépendans de la commune de Horion-Hozémont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU SUD,

à partir de la maison Gillet, la limite est formée par le sentier se readant à Othet et les propriétés de Mme. de Serdobin.

A L'EST,

suitant les limites qui séparent le bois St. Remacle de celui d'Othet, appartenant à Mme. de Serdobin jusque vis à vis la maison Moujoie.

AU NORD,

de ce point on suit les limites qui séparent le bois St. Remacle de diverses propriétés particulières.

À L'OUEST,

suitant les limites entre ledit bois et la commune des Awirs jusqu'à la maison Gillet, point de départ.

Les pétitionnaires s'engagent à acquitter telles redevances et indemnités qui pourront leur être imposés par l'acte de concession.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestre et échevins de Liège, Horion Hozémont et Neuville sur Meuse, seront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4me. mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois de publication les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges présdésignés.

En séance à Liège, le 23 février 1838. Présens : MM. baron Vandendestein, gouverneur président, Delfosse, Scrinx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzee, gouverneur provincial. Pour expédition conforme : Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZEE.

BOURSES.

PARIS, LE 28 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Paris on Feb 28, listing various currencies and their values.

LONDRES, LE 27 FÉVRIER.

Table of exchange rates for London on Feb 27, listing various currencies and their values.

AMSTERDAM, LE 28 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Amsterdam on Feb 28, listing various currencies and their values.

ANVERS, LE 1er. MARS.

Table of exchange rates for Antwerp on Mar 1, listing various currencies and their values.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, London, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 1er. MARS 1838.

L'actif espagnol étant un peu faible au commencement de la bourse, ouvert le 18 le 1/16 et reste 18 1/8 o/o cours au comptant.

BRUXELLES, LE 1er. MARS.

Table of market data for Brussels on Mar 1, including exchange rates and commodity prices.

Table of market data for Brussels on Mar 1, including exchange rates and commodity prices.

VIENNE, LE 20 FÉVRIER. Métalliques, 166 7/8. Actions de la Banque, 1436 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 1er. MARS. Café. — Sans affaires marquant... Sucre brut. — La seule transaction citée aujourd'hui consiste en 72 c. Havane blond première qualité à f. 21 1/4 pav. nat.

Table of market data for Liège on Mar 1, including exchange rates and commodity prices.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSEKZ, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.